
JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Mercredi 8 Août 1792.

M É L A N G E S.

De Bruxelles, le 4 août.

Déclaration additionnelle de son altesse sérénissime le duc régnant de Brunswick et de Lunebourg, à celle que son altesse sérénissime a adressée, le 25 de ce mois, aux habitans de la France.

« LA déclaration que j'ai adressée aux habitans de la France, datée du quartier général de Coblentz, le 25 de ce mois, a dû faire connoître suffisamment les intentions fermement arrêtées de leurs majestés l'empereur et le roi de Prusse, en me confiant le commandement de leurs armées combinées. La liberté et la sûreté de la personne sacrée du roi, de la reine et de toute la famille royale, étant un des principaux motifs qui ont déterminé l'accord de leurs majestés impériale et royale, j'ai fait connoître, par ma déclaration susdite, à la ville de Paris et à ses habitans, la résolution de leur faire subir la punition la plus terrible, dans le cas où il seroit porté la moindre atteinte à la sûreté de sa majesté très-chrétienne, dont la ville de Paris est rendue particulièrement responsable.

» Sans déroger en aucun point à l'art. 8 de la susdite déclaration du 25 de ce mois, je déclare en outre que si, contre toute attente, par la perfidie ou la lâcheté de quelques habitans de Paris, le roi, la reine ou toute autre personne de la famille royale, étoient enlevés de cette ville, tous les lieux et villes quelconques qui ne se seront pas opposés à leur passage et n'auront pas arrêté sa marche, subiront le même sort qui aura été infligé à la ville de Paris, et que la route qui auroit été suivie par les ravis-

seurs du roi et de la famille royale, sera marquée par une continuité d'exemples des châtimens dus à tous les auteurs, ainsi qu'aux auteurs d'attentats irrémissibles.

» Tous les habitans de la France en général doivent se tenir pour avertis du danger qui les menace, et auquel ils ne sauroient échapper, s'ils ne s'opposent pas de toutes leurs forces et par tous les moyens au passage du roi et de la famille royale, en quelque lieu que les factieux tenteroient de les emmener.

» Leurs majestés impériale et royale, ne reconnoîtront la liberté du choix de sa majesté très-chrétienne pour le lieu de sa retraite, dans le cas où elle auroit jugé à propos de se rendre à l'invitation qui lui a été faite par elles, qu'autant que cete retraite seroit effectuée sous l'escorte qu'elles lui ont offerte. Toutes déclarations quelconques, au nom de sa majesté très-chrétienne contraires à l'objet exigé par leurs majestés impériale et royale, seront en conséquence regardées comme nulles et sans effet.

» Donné au quartier-général de Coblentz, le 27 juillet 1792.»

*Charles-Guillaume-Ferdinand,
duc de Brunswick-Lunebourg.*

Francfort, 30 juillet. « L'avant-garde Prussienne de dix mille hommes est en marche vers Trèves. Les deux princes Français prennent après demain la même route à la tête de leurs corps. M. le prince de Bourbon et son fils sont aussi partis pour les Pays-Bas, à la tête de leurs troupes. Leur illustre père est aussi parti pour aller joindre, à la tête de son corps, M. le prince de Hohenlohe. Hier, j'ai vu partir d'ici 18 grands bateaux chargés de toutes sortes de

commestibles et ustensiles. Les gendarmes sont partis ce matin. L'empereur a dit en les passant en revue et se rendant à Mayence que *c'étoit le plus beau corps de cavalerie qu'il eût vu*. Les gardes-du-corps partent demain pour aller joindre les princes et marcher avec eux. On assure que le plan de M. le duc de Brunswick pour les trois armées est admirable.

» M. l'abbé Mauri, nonce, part demain pour Dresde. Il y fera un court séjour. Les rois et les princes qui se sont trouvés ici, et avec lesquels il a eu occasion d'avoir de fréquentes conférences, ont trouvé en ce célèbre personnage toutes les connoissances qui font l'homme d'état, réunies au talent très-rare de les faire valoir. Et tous ces chefs augustes des plus puissans états de l'Europe l'ont trouvé beaucoup au dessus de sa réputation: *Famâque majora mirantur.*

» Mais les français émigrés se sont surtout empressés de témoigner à monseigneur le nonce tout le plaisir que leur causoit son élévation, et la reconnoissance dont ils se croyoient redevables envers lui pour les importants services qu'il a rendus à la France, et pour le zèle avec lequel il l'a servie dans toutes les occasions.»

D'après les lettres de notre correspondant, nous pouvons assurer qu'il est plus que probable que l'Angleterre déclarera la guerre à la France, si l'assemblée nationale détrône le roi. Nous savons aujourd'hui, à n'en pas douter, que l'ambassadeur de sa majesté Britannique est à la veille de s'éloigner de la cour des Tuileries. Tout est prêt pour son départ, et sans doute il ne sera pas ici vendredi prochain si la déchéance est décrétée jeudi, ce que nous ne croyons pas. Les anglais, qui ne sont pas établis à Paris, s'en vont tous les jours. Ceux qui restent ne trouveront de défenseurs que parmi les Prussiens dont le généralissime est beau-frère de leur roi.

On a fait courir, dans Londres, des litanies « à l'usage de certaine assemblée agonisante d'un royaume voisin. » Elles ont été composéee par un membre de l'opposition. Pour reposer quelques momens nos lecteurs, nous allons en donner la traduction.

Du roi, de la reine et de tous leurs descendants; — de tous les princes du sang, des marquis, ducs et chevaliers; — et de tous titres, excepté celui de *sans-culottes*;

O Lucifer! délivrez-nous.

Du pape et de ses foudres; — de toute idée de Dieu, de toute vénération pour les dogmes de la religion, du père, du fils, du Saint-Esprit;

O Lucifer! délivrez-nous.

Du sens commun en politique; de prudence en affaires domestiques; — de la vérité et de la justice pendant que nous tenons les rênes de l'état;

O Lucifer! délivrez-nous.

De toute loi contre la haute trahison; de tout ce qui empêche que nous ne foulions aux pieds l'église, l'évangile, la couronne;

O Lucifer! délivrez-nous.

Du paiement des impôts pour soutenir l'antique splendeur de la cour; de tout ce qui porte le nom de taxe;

O Lucifer! délivrez-nous.

De chemises blanches, de cheveux peignés et poudrés; — de tout ce qui annonce la décence;

O Lucifer! délivrez-nous.

De tout sentiment d'honneur;

Délivrez nous, ô Lucifer!

Des entraves de la raison; — de tout respect pour ceux qui valent mieux que nous; de toute distinction entre le savoyard et le monarque; — *Bon Lucifer, notre patron, délivrez-nous.*

De toute idée d'une vie à venir; — de toute idée de l'immortalité; de tous remords de conscience;

Grand Lucifer, délivrez-nous.

Strasbourg 1^{er} août. On fait sonner bien haut à l'assemblée nationale les bonnes dispositions et l'ardeur des habitans de l'Alsace; mais ceux qui sont sur les lieux sont indignés qu'on la trompe ainsi.

Je puis vous assurer que nombre de villages refusent de prendre les armes pour la défense de la patrie, qu'on a déclarée en danger. Les habitans du Val de Saint-Amarin ont déclaré qu'ils s'enfuiraient plutôt dans les bois, et quitteroient leurs habitations, que d'agir contre ceux qu'ils regardent comme des libérateurs. A Gebwiller et dans plusieurs autres endroits, les dispositions sont les mêmes. Les ennemis sont déjà sur notre territoire. Toute communication est coupée avec Landau. Cette ville s'attend à soutenir un siège. Les fortifications sont en très-bon état, et le génie de Vauban l'a rendue presque imprenable. On pourra se contenter d'en faire le blocus.

Adresse de la section de l' Arsenal à l'assemblée nationale.

Législateurs, la section de l' Arsenal nous a député vers vous, pour vous offrir son hommage et ses vœux; pour déposer dans votre sein paternel ses inquiétudes sur les menées audacieuses des intrigans, des factieux et des ennemis de l'ordre.

C'est à la faveur du silence des bons citoyens qu'on cherche journellement à vous tromper sur l'opinion publique, que le caprice d'une poignée de citoyens devient le vœu d'une immense population; et c'est contre cet abus que la section de l' Arsenal veut vous prémunir à son égard.

Une pétition, adroitement, insidieusement tournée, est répandue dans toutes les sections de Paris. Elle a pour but de vous proposer, au nom de cette capitale, la subversion de la constitution, par la création d'une dictature ministérielle que vous éliriez, en attendant, ou la déchéance du roi, ou la convention nationale.

Nombre de citoyens éblouis par l'éloquence ne voient que les fleurs et non le précipice qu'elles couvrent. Fatigués depuis long-tems par les clameurs des intrigans contre les autorités constituées, les citoyens trompés saisissent, avec empressement, le vœu perfide de l'adresse, et bientôt ce vœu vous est présenté comme étant celui de tous les citoyens de la capitale, de ces citoyens dont le caractère distinctif est l'amour des lois, et qui se parjureroient s'ils venoient vous proposer de les détruire avec la constitution.

Les citoyens de l' Arsenal apprennent, non sans surprise, que cette pétition vous a été offerte avec autant d'impudeur que d'irrégularité.

Avec impudeur, car elle est présentée au nom des 48 sections, sans attendre leur vœu, puisqu'elles délibéroient encore. Un acte d'incivisme, et qui outrage la constitution, vous a été lu comme l'opinion des citoyens réunis dans toutes les sections.

Avec irrégularité, car la commune de Paris, consultée dans ses sections, n'a point émis son vœu sur la rédaction de l'adresse, et cependant elle se trouve rédigée, lue et publiée en leur nom collectif.

La section de l' Arsenal désavoue cette adresse, parce qu'elle contient des principes erronés, des faits faux, hasardés ou calomnieux.

Parce qu'elle tend à avilir les autorités constituées, à diminuer, à anéantir même

le respect religieux que tout citoyen doit à la loi.

Parce qu'on ose vous proposer de créer une dictature ministérielle, au mépris de la constitution qui la repousse.

Parce qu'on ose vous proposer d'avilir un pouvoir constitué dont on entrave la marche, que l'on dégrade, que l'on paralyse, pour lui reprocher ensuite son inaction et les propres fautes qu'on lui fait commettre; un pouvoir que l'on veut vous faire anéantir avant que vous le jugiez suivant la loi.

Parce qu'enfin de si dangereux principes, professés hautement dans un moment de danger, n'ont d'autre but, ou au moins d'autre effet, que de diviser les citoyens de l'empire, d'allumer s'il se peut la guerre civile, et de substituer à la constitution que vous avez jurée, la plus horrible anarchie.

Législateurs, la patrie est en danger. Mais le danger n'est pas seulement où l'on cherche à vous le faire voir; il est dans les divisions intestines que l'on fomenté, dans l'égarément de quelques-uns de nos frères, dans cet esprit de vertige et d'exagération que l'on propage avec hardiesse parmi les citoyens; esprit qui, s'il n'est comprimé, nous ramènera au despotisme par l'anarchie.

Législateurs, les citoyens de la section de l' Arsenal, ont cru se devoir à eux-mêmes, à la France entière, cette exposition franche de leurs principes.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du mardi soir 9.

A une lettre du ministre de la guerre qui annonce que près de dix mille hommes sont rendus au camp de Soissons, en succède une autre du général Lukner, qui recommande à l'assemblée de pourvoir promptement aux secours que réclame la ville de Landeau.

Un décret ordonne que le sieur Parfait, ce clubiste d'Arras, dont nous avons déjà parlé, sera élargi. Le reste de la séance a été rempli par des pétitions. La première a été adressée par de prétendus négocians, réunis à Beaucaire. Après de grandes phrases sur la liberté, les Romains et les Tarquins, les honnêtes négocians demandent la déchéance du roi et de la dynastie.

Des grenadiers sont admis à la barre et offrent leurs bonnets et leurs épauettes, avec les corps de ceux qui les portent et

qui les défendront. Il demandent à partir pour les frontières. Le pouvoir exécutif est chargé de leurs demande.

D'autres grenadiers viennent déclamer contre ceux qui porteront encore des bonnets de grenadier. Ils les vouent même à l'exécration et déposent leurs bonnets et leurs épaulettes.

Après cette contre-partie, sur une lettre du ministre de la justice, l'assemblée a décidé qu'un accusé condamné à mort, avant qu'on fit usage de la machine inventée par M. Guillotin, seroit néanmoins mis à mort selon le nouveau mode.

Un pétitionnaire est venu se plaindre d'un nommé Pontard, évêque constitutionnel et député. Comme il insistoit sur la vengeance qu'il demandoit, on l'a taxé de folie. Sa pétition a été néanmoins renvoyée au comité de législation.

Séance du mardi 7 août.

On avoit pratiqué, dans les galeries, des fouloirs pour mettre des sentinelles, afin de contenir les spectateurs. Cet arrangement a déplu aux tribunes, qui, pendant trois quarts d'heure, ont fait entendre les cris : *à bas ! à bas !* Sur ce qu'on n'obéissoit pas, plusieurs femmes ont crié : *que tous les bons citoyens se retirent ; allons-nous-en !* Le tumulte continuoit toujours. Un membre vouloit que l'assemblée transférât dans une autre ville le lieu de ses séances, puisqu'elle n'étoit pas libre à Paris. *Nous nous en f...* ont répliqué plusieurs voix des tribunes : *nous vous suivrons par-tout : à bas ! à bas !* — On a été obligé de décréter que le peuple nommeroit des commissaires pour maintenir la police dans les tribunes.

Un nouveau scrutin a donné la présidence à M. Merlet.

L'augmentation des pensions des religieuses qu'on chasse de leurs couvens étoit à l'ordre du jour. Après une discussion où la décence, les bonnes mœurs et la religion ont été outragées tour-à-tour, on a décrété les propositions suivantes.

Toute religieuse de 40 ans ou au-dessous aura 500 liv. à 50 ans elle aura 600 liv., et progressivement 100 l. de plus par dix ans.

La pension des moines et des religieuses

leur sera conservée, lors même qu'ils se marieront.

Il en sera de même des prêtres constitutionnels qui sont payés par l'état.

Les religieuses qui, en vertu de la loi du 14 octobre, ont eu une légère augmentation de pension, en jouiront ainsi que les religieuses sorties avant la publication du présent décret.

Les religieuses nées en pays étranger, mais résidentes en France jusqu'au présent décret, seront traitées comme les autres. — Chaque religieuse pourra emporter ses meubles. — Les sœurs converses auront la moitié de la pension des autres religieuses.

Des lettres de M. Arthur Dillon et de M. Dumourier parlent de deux petites rencontres où nous avons eu l'avantage.

M. Lukner écrit qu'un régiment de dragons de l'avant-garde de l'armée de MM. Biron et Custine a taillé en pièces 400 husards hongrois. Nous n'avons perdu que 25 hommes. Le vieux général écrit que les ennemis se portent à Landau ; que sous peu il s'attend à des attaques multipliées ; mais que nos troupes font bonne contenance.

Paris 8 Août.

Presque toutes les nuits on fait courir le bruit que le roi s'apprete à partir, ce qui occasionne des rassemblemens, et entretient la fermentation. — On annonce que décidément il y aura une insurrection violente jeudi ou vendredi. Ce sont les jacobins eux-mêmes qui répandent ce bruit. On battra la générale dans tous les quartiers et l'on sonnera le tocsin. On se rendra en armes à l'assemblée pour la forcer de prononcer la déchéance. — On dit que M. Lafayette a remporté un avantage considérable sur les Autrichiens, près de Longwi. — Toutes les fois que les jacobins menacent de décréter d'accusation ce général, les feuillans lui font remporter une victoire. — La section des Quatre-Nations vient de prendre un arrêté pour supprimer les habits bleus et la garde nationale....

— Le roi ira aujourd'hui, dit-on, à l'assemblée.

Pour 160 liv. en assignats on a 100 liv. en argent.
Louis d'or, 16 liv.